



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

OCT 30 1981

Distr.
LIMITEE

A/C.3/36/L.32
28 octobre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
TROISIEME COMMISSION
Point 85 de l'ordre du jour

UN/SA COLLECTION

DROITS DE L'HOMME ET PROGRES DE LA SCIENCE ET DE LA
TECHNIQUE

Botswana, Costa Rica, Fidji, Ghana, Guatemala, Italie,
Lesotho, Maroc, Norvège, Panama, Pays-Bas, Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone,
et Singapour : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 33/53 du 14 décembre 1978, dans laquelle elle priait la Commission des droits de l'homme de demander instamment que l'étude de la question de la protection des personnes détenues au motif de troubles mentaux soit entreprise à titre prioritaire par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, en vue de la formulation de principes directeurs,

Rappelant également sa résolution 35/130 B, dans laquelle elle se félicitait des mesures que la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités avait prises pour appliquer la résolution 33/53,

Préoccupée par des informations selon lesquelles, dans plusieurs parties du monde, des personnes seraient détenues dans des établissements psychiatriques en raison de leurs opinions politiques et pour d'autres motifs non médicaux,

Notant avec satisfaction les travaux entrepris à ce sujet par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, conformément aux dispositions des résolutions 33/53 et 35/130 B,

Prie la Commission des droits de l'homme de poursuivre son examen de cette question, en s'inspirant des mesures prises par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités, en vue de présenter un rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.
